

SDAGE Seine-Normandie 2022-2027						Commentaires
Code OSMOSE	Sous-domaine OSMOSE		Action OSMOSE			
ASS - Assainissement	ASS01	Etude globale et schéma directeur	ASS0101	Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	Non concerné
	ASS02	Pluvial	ASS0201	Gestion du temps de pluie	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	<p>Les rejets concernent les eaux usées sanitaires et les eaux pluviales. Les réseaux seront séparatifs sur le site.</p> <p>Eaux pluviales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les eaux pluviales tombant au niveau des espaces verts s'infiltreront directement au droit du site. - Les eaux pluviales des espaces de circulation et de stationnement seront dirigées vers un bassin de rétention localisé sur le site. Elles recevront un traitement par des plantes phytoépurations plantées en fond de bassin. Elles pourront ensuite être envoyées vers le réseau existant rue Saint Gabriel, avec un débit limité à 3 l/s/ha, conformément au certificat d'urbanisme opérationnel réalisable délivré le 30 août 2022 par la commune d'Amilly. - Les eaux non souillées de toiture transiteront par un autre bassin de rétention dédié, plus petit, puis seront envoyées vers le réseau côté rue du Maréchal Juin. <p>Eaux potentiellement polluées : les eaux d'extinction incendie et les petits déversements pourront être circonscrits respectivement dans les bassins de rétention grâce à des vannes de sectionnement.</p>
	ASS12	Assainissement - Autres	ASS1201	Assainissement - Autres	Assainissement - Autres	Eaux sanitaires : conformes au règlement d'assainissement.
	ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	ASS0302	Hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Non concerné
			ASS0401	Directive ERU	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Non concerné
			ASS0402	Hors Directive ERU >=2000 EH	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (>=2000 EH)	Non concerné
ASS0502			Hors Directive ERU	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)	Non concerné	
IND - Industrie et Artisanat	IND12	Ouvrage de dépollution et technologie propre - Principalement substances dangereuses	IND0201	Principalement substances dangereuses	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	Non concerné, le site ne sera pas à l'origine de rejets industriels.
			IND0301	Principalement substances dangereuses	Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)	Non concerné, le site ne sera pas à l'origine de rejets industriels.
	IND13	Ouvrage de dépollution et technologie propre - Principalement hors substances dangereuses	IND0202	Principalement hors substances dangereuses	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses	Non concerné, le site ne sera pas à l'origine de rejets industriels.
			IND0302	Principalement hors substances dangereuses	Mettre en place une technologie propre visant à réduire principalement les pollutions hors substances dangereuses	
AGR - Agriculture	AGR01	Etude globale et schéma directeur	AGR0101	Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions diffuses ou ponctuelles d'origine agricole	Non concerné
	AGR02	Limitation du transfert et de l'érosion	AGR0201	Fertilisants (Directives nitrates)	Limiter les transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	Non concerné
	AGR03	Limitation des apports diffus	AGR0302	Fertilisants (au-delà Directive nitrates)	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates	Non concerné
			AGR0303	Pesticides	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Non concerné
	AGR04	Pratiques pérennes	AGR0401	Pratiques pérennes	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	Non concerné
	AGR05	Elaboration d'un programme d'action AAC	AGR0503	Plan d'action AAC	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	Non concerné

MIA - Milieux Aquatiques	MIA01	Etude globale et schéma directeur	MIA0101	Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	Non concerné	
	MIA02	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	MIA0201	Entretien	Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau	Non concerné	
			MIA0202	Restauration	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Non concerné	
			MIA0203	Restauration	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Non concerné	
			MIA0204	Equilibre sédimentaire et profil long	Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long d'un cours d'eau	Non concerné	
	MIA03	Gestion des cours d'eau - continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Non concerné	
			MIA0302	Supprimer un ouvrage	Supprimer un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Non concerné	
			MIA0303	Coordonner la gestion des ouvrages	Coordonner la gestion des ouvrages	Non concerné	
			MIA0304	Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage (à définir)	Cours d'eau - Aménagement, suppression ou gestion d'un ouvrage	Non concerné	
			MIA0305	Réduction des impacts des éclusées	Réduction des impacts des éclusées	Non concerné	
	MIA04	Gestion des plans d'eau	MIA0401	Réduire l'impact sur une autre masse d'eau	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines	Non concerné	
			MIA0402	Réhabilitation écologique	Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau	Non concerné	
	MIA14	Gestion des zones humides, protection réglementaire et zonage	MIA0601	Maîtrise foncière	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Non concerné	
			MIA0602	Restauration d'une zone humide	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Non concerné	
			MIA0603	Entretien ou gestion	Réaliser une opération d'entretien ou de gestion régulière d'une zone humide	Non concerné	
			MIA0801	ZSCE	Mettre en place une procédure ZSCE sur une Zone humide d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP)	Non concerné	
			MIA0802	Hors ZSCE	Mettre en place une protection réglementaire ou réaliser un zonage sur un milieu aquatique (hors ZSCE)	Non concerné	
	RES - Ressource	RES01	Etude globale et schéma directeur	RES0101	Etude globale et schéma directeur	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	Non concerné
		RES02	Economie d'eau	RES0201	Agriculture	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Non concerné
				RES0202	Particuliers et collectivités	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Non concerné
RES0203	Industries et Artisanat	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	La consommation sera réduite au strict minimum pour les besoins sanitaires et le fonctionnement du site. Le système de climatisation fonctionnera en circuit fermé. Il n'y aura donc pas de consommation d'eau.				
GOU - Gouvernance	GOU02	Gestion concertée	GOU0201	SAGE	Mettre en place ou renforcer un SAGE	Des mesures supplémentaires pourront être réalisées en cas de signalement.	